

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Robitaille](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87cee9e1fd14ed1417b19d94>

Date d'obtention : 2023-12-09 20:15:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important bien suivre la trousse Sexto, toutes les étapes sont importantes.

Je ne dois pas faire le travail de la police (par exemple, ne pas m'occuper d'un interrogatoire auprès de l'agresseur).

Je retiens qu'il faut que je confisque le cellulaire du jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus outiller pour faire des interventions reliées au sextage. Je comprends mieux mon rôle dans ce genre de situation. Le protocole est clair et bien expliquer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à bien comprendre si le geste était malveillant.

Être dans une approche d'accompagnement auprès de la victime et être plus neutre dans mes interventions auprès de l'agresseur.